

Objet : gestion des espaces publics communaux

Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, des tracts sont distribués dans les boites aux lettres des habitants du bourg. Vous êtes de plus en plus nombreux à questionner les élus municipaux et à vous agacer des accusations portées contre la municipalité.

Ainsi, par ce courrier, l'équipe municipale souhaite vous apporter des éléments d'éclairage sur la situation :

1/ le projet soutenu par la municipalité répond à l'intérêt des Cassonnais: La commune soutient les initiatives privées qui visent à apporter des services complémentaires à ceux existants, aux cassonnaises et cassonnais. En ce sens, nous soutenons, et nous vous savons nombreuses et nombreux à soutenir également l'installation d'une micro-crèche sur la commune. Depuis 2017, la municipalité accompagne ce projet. L'implantation sur le territoire communal d'un service supplémentaire de mode de garde des enfants de 0 à 3 ans répond à une demande de la population Cassonnaise, en croissance depuis plusieurs années maintenant. Ce projet est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales qui a une vision prospective des besoins de services sur le territoire communal. L'ouverture de la crèche viendra en complément du multi-accueil municipal Paprika et du réseau professionnel des assistantes maternelles.

2/ la localisation du projet a été actée et discutée : Ainsi, une parcelle appartenant à la Commune, située rue de la Chenaie, a été proposée à un porteur de projet. La procédure administrative a été contestée devant le tribunal administratif en juillet 2018. Le recours engagé visant notamment à annuler le détachement d'un lot à bâtir a été rejeté en tout point par le tribunal administratif en décembre 2020. L'implantation d'une activité de service en centre bourg a semblé cohérente à la municipalité : proximité des commerces, des transports en commun, d'un parking, de la maison médicale, avec une facilité d'accès.

Depuis maintenant 3 ans, près de 15 réunions ont eu lieu avec les riverains ou avec ceux qui souhaitaient s'informer. Une réunion publique a été organisée en juin 2018 avec les habitants du lotissement de la Chenaie. Une réunion avec des membres d'un collectif a encore eu lieu en août 2021, et a permis de discuter et de faire évoluer les projets.

3/ la commune s'engage :

Protections des espaces publics: la municipalité accompagne un projet d'intérêt général sur une parcelle d'un lotissement. Le projet vient s'implanter sur environ 2.3% des espaces verts de ce même lotissement (387m² sur une surface d'espaces verts de 16 760m²). Comme il en a été fait mention dans le dernier bulletin municipal La Feuille de Chêne, les élus municipaux travaillent actuellement sur un projet visant à créer des espaces boisés paysagers protégés dans le plan local d'urbanisme intercommunal. Très concrètement, des espaces verts du territoire communal vont

- être classés afin de préserver leur l'usage. Vous serez consultés pour remonter vos éventuelles observations.
- <u>Les liaisons douces</u>: Par ailleurs, les cheminements doux ne sont menacés sur aucune partie du territoire. Outre le fait que le chemin est conservé le long de la future micro-crèche sur une largeur de plus de six mètres, nous vous rappelons que nous nous sommes engagés à réouvrir et créer des passages pour encourager au développement des mobilités douces, et de la balade sur notre belle commune.
- <u>La préservation de l'environnement</u>: la municipalité s'est engagée depuis plusieurs années à la plantation et l'entretien de nombreux arbres et à la création de nouveaux espaces verts ou fleuris. Une présentation détaillée de l'action municipale en faveur de la biodiversité et de la préservation de espaces verts a été travaillée il y a plusieurs mois, en amont du passage du jury villes et villages fleuris. Vous pouvez la consulter sur le site internet http://www.casson.fr/decouvrir-et-visiter/casson-ville-fleurie-4497.html

Par ce courrier, enfin, l'équipe municipale tient à vous remercier des soutiens que vous avez pu nous adresser depuis plusieurs mois. Continuons à avancer ensemble dans l'intérêt commun de Casson. Espérant avoir répondu à vos interrogations, l'équipe municipale se tient à votre disposition pour échanger.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Les élus municipaux,